

POUR UNE SOCIÉTÉ
SOLIDAIRE
ET INCLUSIVE
Adapei 27

 Adapei 27



École primaire
Jean Moulin


ACADÉMIE
DE NORMANDIE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
de l'Eure

Circonscription de Val-de-Reuil
Mission Innovation 27

NATURELLEMENT
VAL DE REUIL



Agence Régionale de Santé
Normandie

Un dispositif innovant.
Une expérience nouvelle.
JMADAPT
Jean Moulin ADAPEI Pour Tous

JMADAPT
Jean Moulin ADAPEI Pour Tous

Le dispositif JMADAPT est une plateforme interprofessionnelle au service de l'adaptation et de l'inclusion.

Basé au sein de l'école Jean Moulin de Val de Reuil, il sert les enfants de 6 à 12 ans,
rolivalois et de l'agglomération, ayant une notification DAME.

Son ambition est de créer une culture commune de l'inclusion par la mutualisation des compétences de tous et pour tous.

Au cœur du projet est l'essaimage des enseignements qui seront tirés de l'expérimentation :
vers toutes les écoles et tous les professionnels, pour tous les enfants et toutes les différences.

 Unapei
POUR UNE SOCIÉTÉ SOLIDAIRE ET INCLUSIVE

SOMMAIRE

Pourquoi le DAME EST s'inscrit dans un projet au sein d'une école?	page 4
Présentation des étapes avant l'écriture de ce projet	page 5
Introduction	page 6
1) L'identification du porteur du projet	page 7
<i>ADAPEI 27 : Acteur important de l'offre médico-sociale dans le département de l'EURE</i>	
1-1 : Qui sommes-nous ?	page 7
a) Les établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire	page 8
b) Les valeurs de l'association	page 8
c) Les grandes orientations de son nouveau projet associatif	page 10
1-2 L'établissement support du projet : Le DAME EST	page 9
Présentation	
a) L'agrément du DAME EST	page 9
b) Le public accompagné	page 9
c) Les missions du DAME EST	page 10
d) Les prestations	page 12
e) L'appui de la Cellule autisme de l'association ADAPEI 27	page 14
2) Les besoins du territoire de Val de Reuil	page 14
2-1 Les besoins	page 14
2-2 Les enjeux de la scolarisation des jeunes en situation de handicap	page 15

3) Les caractéristiques et le fonctionnement de l'équipe	page 18
3-1 Les modalités d'intégration de l'équipe au sein de l'école Jean Moulin	page 18
3-2 L'accompagnement des enfants	page 18
3-3 Des prestations possibles suivant 4 axes d'intervention	page 19
4) Les professionnels de l'équipe	page 20
4-1 La composition de l'équipe et son organisation	page 20
4-2 Les réunions de l'équipe	page 22
5) Les modalités de coopération avec les autres acteurs et d'intégration dans le paysage territorial	page 23
5-1 Le travail interprofessionnel EN – Médico-social	page 23
5-2 Le partenariat avec les autres acteurs du territoire	page 24
6) L'évaluation	page 25
7) Le budget	page 25
8) Le calendrier de déploiement	page 26
Conclusion	page 26
Annexes	page 27
Liste des sigles	page 31

Pourquoi le DAME EST s'inscrit dans un projet au sein d'une école ?

Dans le cadre du nouveau projet associatif, du CPOM récemment signé et de la volonté de rechercher une meilleure adéquation de l'offre médico-sociale aux besoins des jeunes accompagnés, les équipes de l'IME le Château et de l'IME René Coutant se sont investies dans la création d'un dispositif à visée inclusive situé sur le département de l'EURE.

Notre volonté étant de passer progressivement d'une logique d'institutionnalisation à une logique d'accompagnement personnalisé en privilégiant prioritairement les lieux de vie de l'enfant, son école, son quartier...

Ainsi accompagner chaque enfant dans son parcours de vie et adapter nos prestations médico-sociales et nos pratiques professionnelles à cette finalité. Par ailleurs, les attentes des publics ont évolué, nous devons nous recentrer sur la personne, ses besoins et ses attentes.

Raisonner en termes de parcours implique la mise en place de réponses souples, adaptables et modulables. Nous nous appuyons sur la définition globale de « parcours de vie » d'après la CNSA :

« La notion de parcours de vie recouvre le cheminement individuel de chaque personne dans les différentes dimensions de la vie : personnelle et relationnelle, professionnelle et sociale, familiale et citoyenne. La notion de parcours de vie désigne l'ensemble des événements intervenant dans la vie d'une personne et les différentes périodes et transitions qu'elle connaît. Ces derniers affectent son bien-être physique, mental et social, sa capacité de prendre des décisions ou à maîtriser ses conditions de vie, ses interactions avec son entourage, sa participation à la vie sociale. »

Nous souhaitons apporter la réponse la plus appropriée à la situation et aux besoins des jeunes et de leur famille selon leur lieu de vie et de leurs préférences.

S'inscrire dans une logique de dispositif est pour nous une démarche qui s'attache à permettre à chaque enfant d'évoluer au sein des espaces de vie de tous les enfants.

Dans ce contexte et en cohérence avec le projet régional de santé de l'ARS Normandie, l'ADAPEI 27 a signé avec l'ARS et le département de l'EURE un CPOM 2020/2024 qui **visé à mettre en œuvre les politiques publiques nationales et régionales sur le territoire de l'Eure.**

Extrait de notre CPOM :

Objectif opérationnel n°2 :

Parcours scolaire inclusif

Objectifs spécifiques :

Développer un appui aux pôles ressources de circonscription

Développer un accompagnement individualisé permettant la scolarisation en milieu ordinaire

Participer aux PIAL

Relations informationnelles avec la coordonnatrice ;
réunions d'AESH ; être personnes ressources

Développer les accompagnements dans les parcours de scolarisation

Notre association inscrit dans son projet associatif sa volonté de prendre toute sa part dans la transition inclusive. Le cœur de notre projet associatif s'appuie sur **l'inclusion** qui est une des valeurs centrales de notre projet Associatif.

« Prendre toute notre part dans la transition inclusive « Pour nous la transition inclusive c'est permettre aux personnes en situation de handicap de vivre avec tout le monde et comme tout le monde »

La ville de Val de Reuil a obtenu le label « Cité éducative » qui exprime la volonté de la ville de faire de l'éducation une grande priorité. Les trois grands objectifs liés à ce label sont :

- Conforter le rôle de l'école
- Promouvoir la continuité éducative
- Ouvrir le champ des possibles

L'idée de porter un projet d'inclure une équipe médico-sociale dans une école s'inscrit donc en pleine cohérence avec cette démarche.

Conférence Nationale du Handicap mercredi 26 avril 2023

Notre CAP : L'école pour Tous :

Assurer la continuité de l'accompagnement des enfants :

L'accompagnement médico-social doit se faire dans les murs de l'école. Pour cela des équipes médico-sociales seront positionnées auprès d'Education Nationale pour intervenir en soutien des élèves et des équipes pédagogiques.

La conception de ce projet est une démarche qui implique l'équipe pluridisciplinaire très enthousiaste dans la perspective de participer à un tel projet.

Présentation des étapes avant l'écriture de ce projet

- La première étape du projet a consisté à réaliser une étude des listes d'attentes du DAME Est sur le territoire de Val de Reuil. Cette étude a révélé un certain nombre de jeunes en situation de handicap scolarisés dans les écoles de la commune et ne bénéficiant pas d'accompagnement spécifique.
Suite à cette étude, l'équipe de Direction du DAME Est a décidé de rencontrer l'Inspecteur de l'Education Nationale Mission Innovation 27 Passeur en éducation DE ENS-IFE, afin de lui présenter notre déploiement sur la commune, et de discuter de la possibilité de mettre en place un partenariat. L'idée de ce partenariat étant de venir en soutien aux jeunes en situation de handicap et aux professionnels de l'éducation nationale dans les écoles de Val de Reuil.
- L'école Jean Moulin de Val de Reuil identifiée par l'Inspecteur EN, comme lieu d'accueil pour ce nouveau projet, une rencontre fut organisée avec la directrice de l'école et la coordonnatrice REP REP+ Cheffe de projet opérationnel cité éducative. Les deux personnes étant partantes, la rencontre a permis d'échanger sur le projet d'accueil ADAPEI 27 à l'école Jean Moulin, en mettant en relation les services existants au sein de la commune via la cité inclusive, et les prestations supplémentaires que le DAME Est de l'ADAPEI 27 pourrait développer. Les représentants de l'Adapei ont présenté les différentes prestations et ressources spécifiques qu'ils peuvent mettre à disposition pour soutenir les enfants en situation de handicap et les professionnels de l'Education Nationale.

- Des SWOT ont ensuite été réalisés par les deux équipes, Education Nationale et l'ADAPEI 27, de manière collaborative avec les différentes équipes. Chaque équipe a apporté sa perspective et son expertise pour dresser un état des lieux complet de la situation et identifier les éléments clés à prendre en compte dans le projet d'accueil ADAPEI 27 à l'école Jean Moulin.
- Une réunion commune a ensuite été organisée afin de partager les résultats des SWOT réalisés par les différentes équipes. L'objectif était de synthétiser les informations recueillies, d'analyser les points communs et les divergences, et de tirer des enseignements pour la suite du projet.
- Après ces étapes préalables l'écriture du projet a été lancé par l'équipe de l'ADAPEI 27
- Après validation par l'équipe projet de celui-ci début juin, le projet sera présenté à la Directrice Académique par l'inspecteur EN et à l'ARS par la directrice du Dispositif DAME EST afin de pouvoir se mettre en place.

INTRODUCTION

Le projet d'introduire une équipe médico-sociale dans une école, contribue pleinement à la Loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013, qui dispose dans son préambule que celui de l'école inclusive est celui de l'ouverture à tous en respect de l'éducabilité de chacun.

La politique du gouvernement porte l'ambition forte d'améliorer la scolarisation des enfants en situation de handicap, au plus près de leur lieu de vie et en privilégiant la scolarisation au sein des écoles de la République.

Le Comité National de Suivi de l'Ecole Inclusive du 7 décembre 2022 :

Le deuxième Comité National de Suivi de l'Ecole Inclusive (CNSEI) de la nouvelle mandature s'est réuni le 7 décembre 2022. Afin de renforcer la scolarisation des enfants en situation de handicap, qui sont chaque année 6% de plus dans les écoles, l'effort porté par le Gouvernement se traduit par :

- La création de dispositifs de scolarisation adaptés aux besoins de chacun
- La poursuite du recrutement de 4 000 ETP d'AESH cette année
- Le développement d'un système d'information de l'école inclusive garantissant à chaque élève la mise en œuvre des adaptations et aménagements pédagogiques dont il a besoin.

L'accessibilité de l'école passe par la coopération étroite de l'éducation nationale et du secteur médicosocial. Plus de 150 équipes mobiles d'appui à la scolarisation (EMAS), réparties sur l'ensemble du territoire, accompagnent les établissements scolaires dans la scolarisation de tous les élèves en milieu ordinaire. En un an, 60 ont été créées, soit une augmentation de 62%.

De plus en plus, les établissements médico-sociaux proposent des modalités d'accompagnement et de scolarisation tournées vers les établissements scolaires, afin de fluidifier les parcours et les adapter aux besoins de chaque élève. Le travail est engagé pour que rapidement, tous les établissements médico-sociaux puissent proposer différentes modalités de scolarisation et d'accompagnement.

La Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023

La Conférence Nationale du Handicap du 26 avril 2023 porte une nouvelle ambition : celle de « l'École pour tous » (acte II de l'école inclusive). Le développement de la participation d'équipes du médico-social au sein de la scolarisation constitue une réponse nouvelle contribuant à bâtir cette école pour tous :

- L'accompagnement médico-social doit se faire dans les murs de l'école. Pour cela des équipes médico-sociales seront positionnées auprès de l'Éducation nationale
- Les établissements médico-sociaux pour enfants devront donc se transformer pour devenir des plateformes de services coordonnés
- Des pôles d'appui à la scolarité, renforcés de professionnels médico-sociaux auront la responsabilité de déterminer et de mettre en place des solutions immédiates pour ces élèves.

Le projet que nous portons mutuellement articulera les accompagnements d'un dispositif médico-sociale dans une école. Avec des règles institutionnelles différentes et des cultures professionnelles différentes et une coresponsabilité de l'éducation nationale et du médico-social. Notre volonté étant d'élaborer des réponses nouvelles à des besoins identifiés au service de l'inclusion et du partage de cette mission entre les deux secteurs.

Ce projet, après validation, pourra intégrer la palette de réponses proposées par le Dispositif d'Accompagnement Médico-social Est enfance de l'ADAPEI 27 pour répondre aux besoins.

1) L'identification du porteur du projet

1-1 Qui sommes-nous ?

L'ADAPEI 27 est une association affiliée à l'UNAPEI, première fédération d'associations de représentation et de défense des intérêts des personnes en situation de handicap et de leurs familles. L'ADAPEI 27, première association de l'EURE, accompagne au quotidien plus de 1000 personnes en situation de handicap mental, cognitif ou psychique, grâce à ses différentes structures, réparties sur 22 sites dans le département.

L'association accompagne jeunes et adultes en situation de handicap, en construisant avec eux et pour eux, des solutions évolutives et adaptées à leurs besoins, leurs souhaits et leur projet de vie. Nous nous appuyons pour cela sur nos structures, qui maillent l'ensemble du département de l'Eure, et qui sont autant lieux d'accueil, d'éducation, de soins, de vie ou de travail pour eux. Au-delà, notre rôle est aussi de favoriser l'autonomie, de révéler leur potentiel et leurs compétences. L'association veut ainsi leur permettre de croire en eux, les aider à se réaliser et à accéder à une vie professionnelle, sociale, personnelle et intime riche et épanouissante, à l'instar de tout citoyen. L'ADAPEI 27 envisage le handicap comme une richesse pour la société. L'association lutte contre la stigmatisation des personnes concernées.

Le récent projet associatif* définit les orientations pour les cinq prochaines années. Parmi ces orientations nous pouvons noter « *Accompagner chaque personne à être actrice de sa vie en impulsant la dynamique d'une société inclusive et solidaire* »

Il s'agit notamment de « **s'engager à défendre et promouvoir toutes les formes d'inclusions** »

*Projet associatif consultable sur notre site « adapei27.fr »

a) Les établissements et services gérés par l'organisme gestionnaire

Nous accompagnons des enfants et des adultes en situation de handicap, en construisant pour eux et avec eux, des solutions évolutives et adaptées à leurs besoins, leurs souhaits et leurs projets de vie.

Pour cela, elle s'appuie sur ses structures, qui maillent l'ensemble du département de l'Eure, et qui sont autant de lieux d'accueil, d'éducation, de soins, de vie ou de travail pour eux.

Au-delà, son rôle est aussi de **favoriser leur autonomie, de révéler leur potentiel et leurs compétences.**

- **Pôle enfance** : 2 DAME (Est et Ouest)
- **Pôle accompagnement continu**: 2 foyers de vie, 1 CAJ, 1 MAS, 1 FAM
- **Pôle travail et vie sociale** : **un ESAT qui accompagne 600 travailleurs** sur 7 sites, une entreprise adaptée et 3 foyers d'hébergement.

b) Les valeurs de l'association

- Le respect

Notre conviction est que chaque personne est un être singulier.

- Le militantisme

Nous nous engageons pour que chaque personne à besoin particulier soit actrice de sa vie et accompagnée selon ses besoins.

- L'égalité

Encourager la participation des personnes à la vie sociale et citoyenne en refusant toute forme de discrimination.

- La dignité

La dignité comme un droit fondamental qui associe exigence professionnelle et respect des personnes dans toute leur dimension d'êtres humains.

- La solidarité et l'entraide

L'association est un vivier réunissant toutes celles et ceux qui, solidaires, souhaitent faire progresser la cause des personnes à besoin particulier et de leurs familles.

c) Les grandes orientations de son nouveau projet associatif :

- Accompagner les personnes en fonction de leurs besoins et de leurs attentes.
- Permettre aux personnes d'être actrices de leurs vies.
- Prendre toute notre part dans la transition inclusive.
- Permettre la réalisation des personnes par la Valorisation de leurs Rôles Sociaux.

1-2 L'établissement support du projet : LE DAME EST

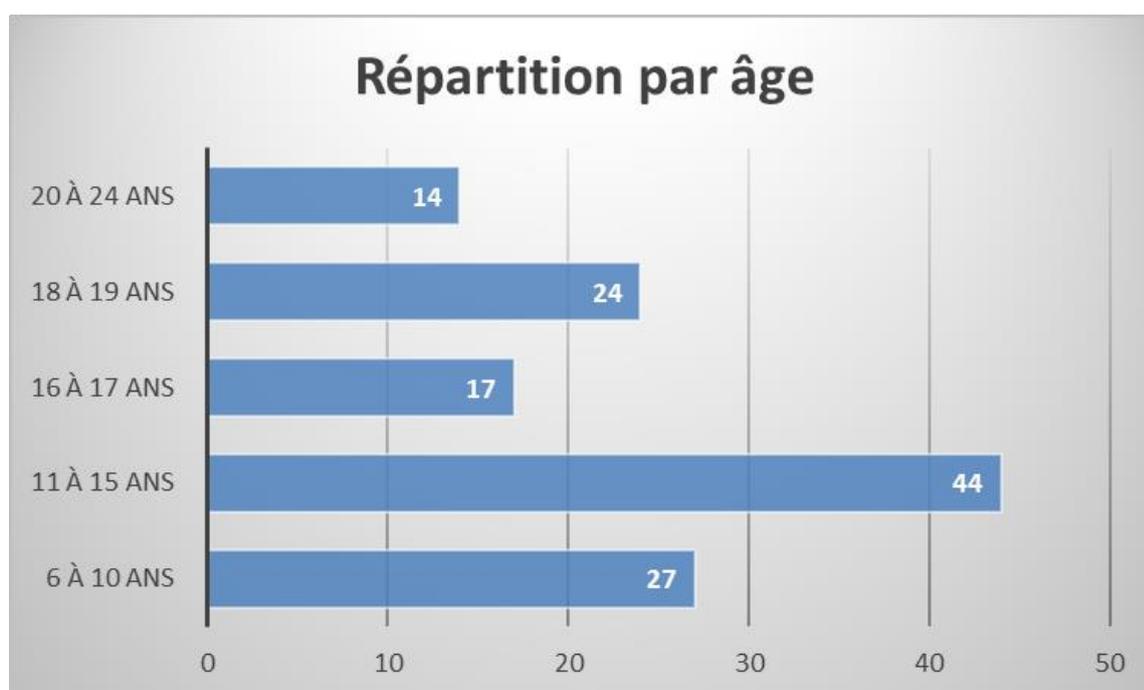
a) L'agrément du DAME EST

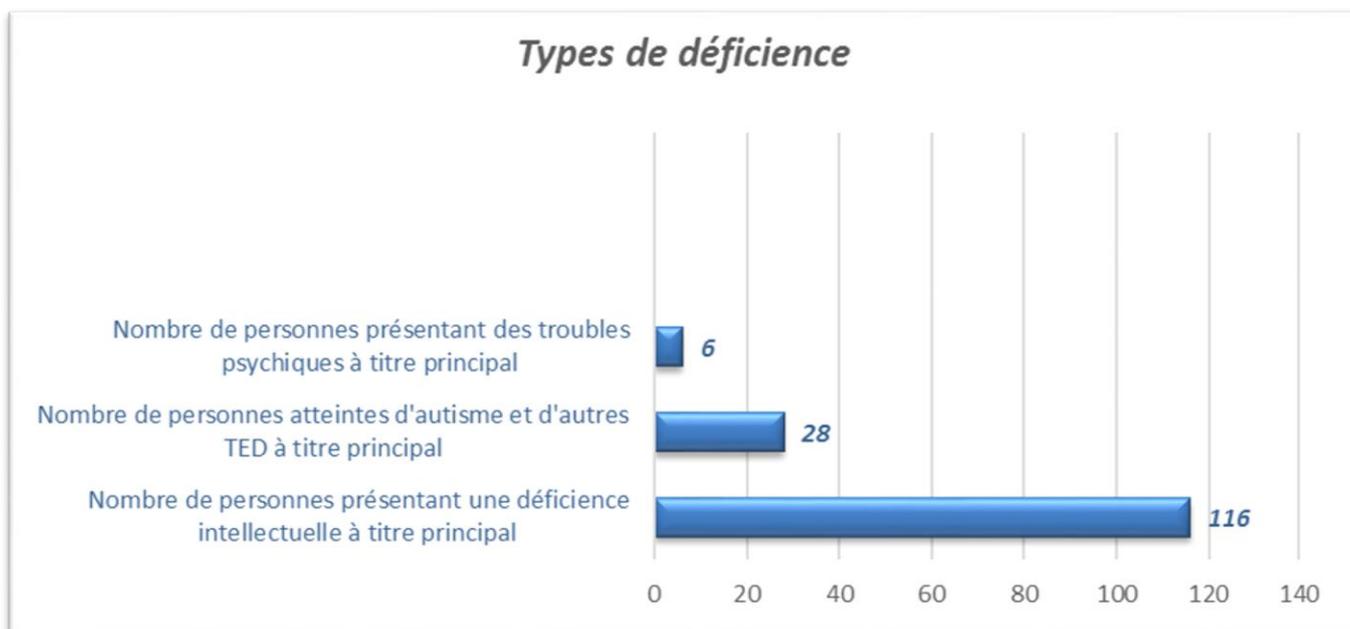
A compter du 1 janvier 2023, l'IME le Château aux Andelys, le SESSAD Le Partage à Louviers et l'IME René Coutant à Evreux sont autorisés à fonctionner en mode dispositif pour une capacité totale de 122 places. Dans ce cadre le DAME enfance EST proposera un accueil et un accompagnement modulaire, en établissement hors hébergement, à domicile et/ou milieu ordinaire. Les bénéficiaires sont des enfants âgés de 0 à 20 ans.

Unique agrément pour l'ensemble. Fonctionnement global de 0 à 20 ans. Plus de difficulté de changement pour l'enfant. La MDPH avance progressivement vers des dispositifs DAME pour cette facilitation.

b) Le public accompagné

LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES





Il est important de noter que l'accompagnement des jeunes avec des Troubles du Neuro développement¹ représente une majorité des jeunes accompagnés.

Les enfants avec TSA, représentent près de ¼ de la population* totale à eux seuls.

*de la population accueillie

c) Les missions du DAME EST

Le DAME a pour vocation de favoriser l'autonomie et le développement des compétences des jeunes, de favoriser le travail avec les familles et l'environnement. Le DAME a pour mission d'accompagner des enfants et adolescents, de leur proposer des actions éducatives, médico-éducatives, thérapeutiques et pédagogiques adaptées à leurs besoins, à leurs niveaux de développement, à leurs potentialités, leurs envies.

Les actions mises en œuvre sont :

- D'accompagner, en lien avec la famille et/ou l'entourage habituel le jeune dans son développement global
- De favoriser l'insertion sociale et professionnelle
- De dispenser un enseignement général et professionnel
- D'élaborer le projet individuel d'accompagnement du jeune avec sa famille et son entourage
- D'assurer les soins paramédicaux selon les besoins

L'accompagnement éducatif et social se décline sous forme d'activités en groupe ou en individuel. Ces activités ont pour objectifs de socialiser, d'accompagner l'autonomie au quotidien, de développer l'expression et la communication, de soutenir les familles dans leur fonction éducative. Elles peuvent se dérouler dans l'établissement ainsi qu'à l'extérieur.

¹ TND : Troubles du Neurodéveloppement

L'accompagnement vise à :

- Offrir un cadre d'enseignement adapté aux capacités, besoins et désirs de l'élève
- Proposer un cadre contenant et sécurisant favorisant l'accès aux apprentissages
- Développer les capacités d'expression (corporelle, artistique...)
- Développer des projets d'inclusion (individuelle ou collective) en milieu ordinaire
- Favoriser l'inclusion scolaire, sociale et professionnelle

Concrétisé à travers les ESS.

Les apprentissages des jeunes sont définis dans le Projet individuel d'Accompagnement (PIA) établi avec le jeune, sa famille et l'équipe du DAME. Le PIA décline les temps d'accompagnement paramédicaux et les actions éducatives et le projet de scolarisation, ce projet est révisé tous les ans. Ainsi chaque projet est adapté aux besoins de chacun des enfants.

Le DAME propose des activités dont le but est de développer l'autonomie, la socialisation, la communication. Des accompagnements à la préparation à la vie d'adulte sont proposés par le biais de stages en milieu professionnel ou autres dispositifs selon le souhait, l'envie et les compétences du jeune et de sa famille.

La singularité de chaque personne accompagnée est respectée et l'entourage des jeunes est pris en compte dans l'accompagnement. Nous veillons à la promotion de l'expression des jeunes et de leur entourage et évaluons régulièrement nos actions. L'ensemble des *professionnels* veillent à la protection et le bien-être des jeunes et au respect des droits de chacun.

Les objectifs principaux :

- Assurer des prestations singulières à chaque enfant et jeune en tenant compte de leurs besoins, droits, attentes et compétences
- Privilégier l'accompagnement vers le droit commun
- Organiser la coordination des parcours, renforcer l'autodétermination* des jeunes accompagnés
- Prévenir les ruptures de parcours, l'absence de solutions
- Travailler en file active** et en prestations souples et modulables

*

Solliciter l'avis du jeune, son souhait, exprimer ses besoins. Adaptations d'outils pour que l'enfant s'exprime à travers de picto (le chemin : l'enfant invite les adultes à sa réunion de projet).

Concept de l'étoile du Nord : le rêve de l'enfant. On part de là et alors de ce qu'il peut faire comme part de son rêve.

Ici lien direct avec les formations EN sur métacognition et auto-régulation de l'élève dans ses apprentissages

**

DAME, projet global

d) Les prestations :

Fonctionnement en dispositif :

- Accueil modulable
- Accompagnement dans les lieux de vie
- Passage facilité d'une modalité à une autre
- 2 appartements d'apprentissage de l'autonomie

Lieux d'hébergement-répétition avec partenaires

Appui aux stages et à l'insertion professionnelle

Journée d'intégration au lycée Agricole

Chantiers école

CAMPUSI en ESAT

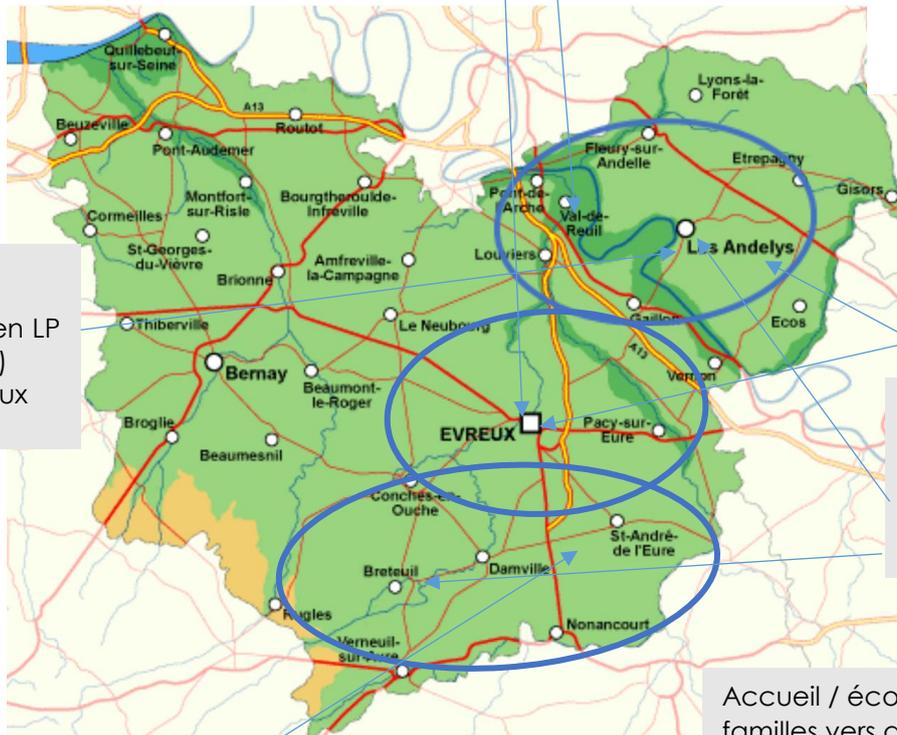
Équipe mobile d'appui à la scolarisation

Les Andelys

Breteuil sur Iton

UEE développées :

- 2 UEE (dont 1 en LP en partenariat)
- Projet UEE Evreux



Accueil itinérant Sud du département :

Saint André de l'Eure

Conches en Ouche

Breteuil sur Iton

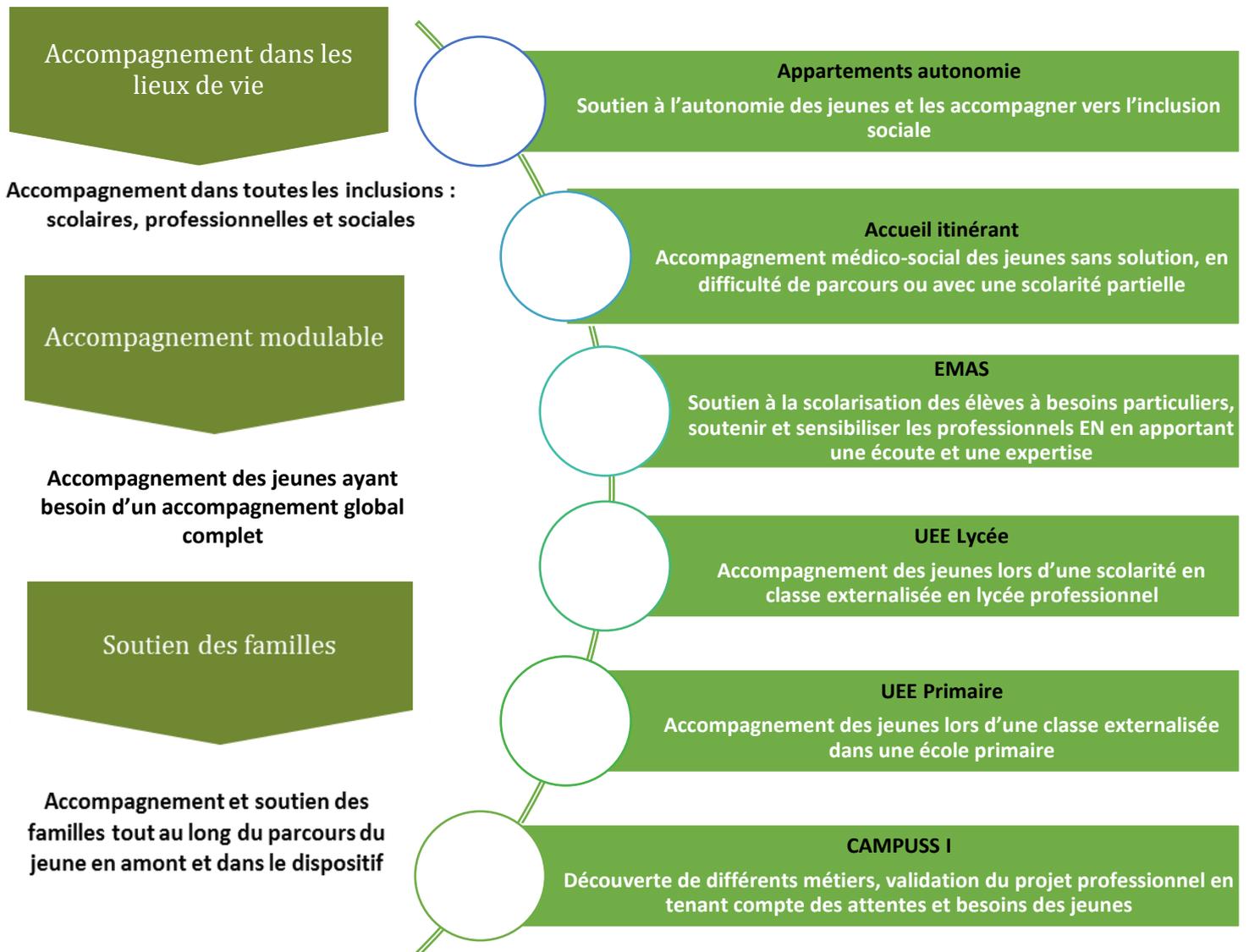
Accueil / écoute / orientation de familles vers des réponses :

Cellule autisme associatif

Accueil et mobilisation Réponse accompagnement pour Tous (RAPT)

Accueil et mobilisation pendant une attente d'admission :
Assistante de Parcours de Vie (APV)

Le dispositif propose des prestations, organisées sur chacun des sites :



Des prestations de soutien, conseils, formations auprès des acteurs de droit commun engagés dans l'inclusion (enseignants, AESH, animateurs périscolaires, employeurs...) sur chacun des sites d'implantation, mais avec les ressources ou compétences pouvant être mutualisées entre sites.

Prestations complémentaires :

- ✓ Des **prestations d'aide aux aidants** ; accueils, écoute, pair-aidance, groupes de paroles, conseil et informations sur les prestations, sur le handicap (APV) sur des réponses innovantes, mise à disposition de documentations, ...
- ✓ Des partenariats avec des établissements scolaires, communes, ...
- ✓ **Un projet sport/santé** permet de veiller sur la bonne santé de chaque jeune en promouvant une activité physique et des repas équilibrés
- ✓ Le soutien de **la cellule autisme** interne à l'association
- ✓ La prestation **mission emploi accompagnée** par un chargé de mission associatif

e) L'appui de la Cellule autisme de l'association (pouvant être sollicité par l'ADAPEI)

L'association ADAPEI27 est reconnue pour ses compétences dans l'accompagnement de l'autisme. Récemment une Cellule spécifique a été mise en place.

Les professionnels du SAJES TSA et du FAM s'associent au sein de cette cellule, regroupant compétences et expériences du secteur enfance et adulte.

Les Objectifs :

dont nos enseignants : y compris ceux d'enfants sur listes d'attente

- Sensibiliser les professionnels aux particularités des personnes TSA et aux méthodes spécifiques d'accompagnement
- Informer sur les recommandations de bonnes pratiques professionnelles (HAS)
- Présenter les outils d'évaluation (COMVOR, PEP3, AAPEP, TTAP, EFI, test de DUNN)
- Accompagner les professionnels aux passations d'évaluations
- Co-construire avec les professionnels et/ou les familles des outils de communication

dont nos enseignants

La cellule s'adresse aux professionnels des ESMS généralistes, les enseignants, les AESH, animateurs en CLSH, crèches, entreprises, ...

Les professionnels de l'ADAPEI 27 peut en cas de besoin solliciter la cellule autisme de l'ADAPEI27 pour les cas complexes.

2) Les besoins du territoire de Val de Reuil

2-1 Les besoins

Pour déterminer les besoins, nous nous sommes appuyés sur les SWOT² réalisés par les équipes de l'école Jean Moulin et du groupe de travail de l'ADAPEI 27. Ainsi que sur les listes d'attente de l'ADAPEI et les échanges avec les partenaires locaux.

Les besoins principaux :

- Un meilleur accompagnement des enfants en situation de handicap dans les écoles de Val de Reuil
- Une collaboration renforcée entre l'Education Nationale et l'ADAPEI 27 pour répondre aux besoins spécifiques de chaque enfant : projets communs pour faciliter l'inclusion, collectif inter-métiers, ...
- Une amélioration de l'inclusion des enfants en situation de handicap dans le milieu scolaire
- Une meilleure information et /ou formation des professionnels de l'Education Nationale, de cantine et du périscolaire pour mieux comprendre les besoins des enfants en situation de handicap
- Réduire l'attente des enfants ayant besoin d'un accompagnement adapté
- Acquérir du matériel adapté aux besoins des élèves en situation de handicap à l'école Jean Moulin
- Re-aménager les espaces et lieux de vie collective au sein de l'école Jean Moulin
- Créer des outils adaptés pour se repérer dans l'école

2-2 Les enjeux de scolarisation des jeunes en situation de handicap

Depuis la loi du 11 février 2005 sur l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi pour la Refondation de l'école de la République du 8 juillet 2013, l'inclusion en classe ordinaire pour les élèves en situation de handicap est un droit. L'enfant est un élève d'abord.

Il n'est plus aux élèves en situation de handicap de montrer qu'ils sont capables de s'adapter aux conditions dites ordinaires de scolarité mais de faire en sorte que ces dernières répondent à l'ensemble des élèves, sans aucune distinction aucune. Concrètement il s'agit d'œuvrer à ce que les élèves ne soient plus seulement « dans l'école » mais qu'ils en soient des membres à part entière.³

Il existe différents modes de scolarisation en milieu ordinaire pour les élèves en situation de handicap :

- La scolarisation individuelle, en classe ordinaire ou adaptée, avec ou sans accompagnement par une aide humaine, individualisée ou mutualisée (AESH) ou par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD)
- La scolarisation dans le cadre d'un dispositif collectif pour l'inclusion (ULIS école, collège ou lycée)
- La scolarisation dans le cadre d'une unité d'enseignement externalisée (UEE) l'accompagnement par un établissement médico-social est en place.

² SWOT EN et ADAPEI 27 en annexe

³ Juin 2019, Quand l'institution médico-sociale s'inscrit dans les murs de l'éducation nationale. Enquête au sein d'un IME « hors les murs », convention EHESP/CNSA

- En scolarité partagée : les élèves rattachés à un établissement médico-social bénéficient d'un temps de scolarisation dans l'établissement médico-social et d'un temps en école ou établissement scolaire ordinaire

A noter que les élèves porteurs d'un handicap peuvent être scolarisés à temps partiel ou à temps complet.

L'enjeu pour les élèves :

La scolarisation en milieu ordinaire présente des bénéfices importants pour les élèves porteurs d'un handicap. L'école inclusive est l'affirmation que tous les enfants peuvent apprendre et acquérir des compétences. Les élèves apprennent aussi à vivre ensemble et à se construire avec des jeunes de leur âge. Tout de même, il faut adapter les réponses pédagogiques pour répondre à leurs besoins.

L'école accueille tous les élèves et est un reflet de la société telle qu'elle est à l'extérieur de l'école. La recherche démontre que l'inclusion scolaire peut avoir des effets positifs dans le domaine des apprentissages ainsi que dans celui du développement social pour toutes les catégories d'élèves (ayant des besoins particuliers ou pas). La scolarisation en milieu ordinaire permet une meilleure insertion sociale. Les bénéfices de la diversité, reflet de notre société, pour les autres élèves sont ceux de la responsabilisation et de la solidarité.⁴ Les interactions entre pairs apportent un réel bénéfice. Les enfants en contact avec le milieu ordinaire changent souvent de comportement, la disparition ou la diminution de certaines attitudes négatives voire infantiles ont été constatées. Le phénomène d'apprentissage par les pairs ou effet « pygmalion » donne l'opportunité à ces enfants d'accéder à un niveau de bien-être indispensable à l'apprentissage.

Plus qu'un retour à la norme, la scolarisation en milieu ordinaire doit poursuivre en premier lieu l'intérêt de l'enfant et notamment donner les moyens à ces enfants d'accéder globalement à leur vie sociale, par l'acquisition de son statut social d'élève à part entière. Cela passe notamment par la possibilité donnée à l'enfant d'être scolarisé dans l'école de son quartier ou arrondissement de manière durable afin de lui donner les moyens de bâtir des relations sociales et amicales de proximité.⁵

L'enjeu pour les enseignants :

Les enseignants peuvent par leurs pratiques collaboratives avec les intervenants médico-sociaux faciliter l'inclusion. Les compétences pédagogiques des enseignants sont transférables lors de l'accueil d'un élève ayant des besoins particuliers.

Accueillir un enfant à partir de ses qualités et de son potentiel plutôt qu'à partir de ses limites ou de ses difficultés, c'est un changement radical. La qualité de relation entre l'enseignant et l'élève, l'entraide et le climat de classe sont des éléments importants pour favoriser l'inclusion scolaire. *Il faut inciter les enseignants à faire de la pédagogie inclusive une opportunité et intégrer la question du handicap dans les politiques d'établissement.⁶*

⁴ Les Cahiers de l'Actif N° 478/481 « Handicap et scolarisation en milieu ordinaire : quelles avancées. Bernard Foucher. Article réalisé à partir du rapport d'évaluation de l'ARS Bourgogne

⁵ Scolarisation en milieu ordinaire des enfants handicapés, Synthèse du rapport d'évaluation de la thématique du PRS Bourgogne, janvier 2016

⁶ Serge Ebersold, 2016, professeur de sociologie, Conférence de comparaisons internationales : Ecole inclusive pour les élèves en situation de handicap

L'enjeu pour les familles :

La collaboration entre les familles et le milieu scolaire est primordiale en général et plus particulièrement encore pour les enfants avec des besoins particuliers. L'accompagnement des parents dans les prises de décision sur le plan scolaire, leur soutien affectif et leur façon de communiquer avec leurs enfants ont une grande influence sur la scolarité des jeunes. De la même manière la bonne relation parents-école est un atout. Le style parental favorisant l'autonomie du jeune, portant un intérêt au suivi scolaire a un effet positif sur le comportement des jeunes.

La collaboration entre les parents et l'école doit se baser sur une confiance mutuelle, d'un partage des responsabilités et d'une communication ouverte.

Intégrer la famille à la vie de l'école contribue à assurer la continuité entre la famille et l'école, qui a son tour, est associée positivement à la réussite scolaire des jeunes et à d'autres indicateurs comme l'assiduité, les habilités sociales, l'estime de soi, les comportements appropriés à l'école.⁷

Les besoins des parents des élèves à besoins particuliers sont les mêmes que ceux des parents des autres élèves. Ils ont besoin de participer aux décisions concernant leur enfant, avoir des informations sur ses progrès et se sentir bienvenus à l'école, plus particulièrement s'ils ont eux-mêmes eu des difficultés scolaires. Ces familles ont besoin de soutien et d'informations pour mieux assumer la responsabilité parentale.

Les parents jouent souvent un rôle primordial dans les plans d'actions déterminés dans le cadre du projet de l'enfant.

L'enjeu de l'organisation pédagogique :

La pertinence des objectifs fixés pour l'inclusion doit s'organiser autour de la convergence des besoins des élèves d'une même école en considérant que tous les élèves ont des besoins différents mais qu'ils peuvent être regroupés autour d'objectifs précis.⁸ Les besoins de l'élève porteur d'un handicap doivent être clairement identifiés. Il est important de porter une attention à l'aménagement physique de la classe et à la planification du temps. Ces aménagements peuvent être bénéfiques pour d'autres élèves de la classe. Une réduction du temps de scolarisation doit correspondre obligatoirement aux besoins de l'élève.

⁷ Deslandes, 2012, revue Développement Humain, handicap et changement social, 20

⁸ Eric Gilles, 2013 IEN, Docteur en sciences de l'éducation, La nouvelle Revue de l'adaptation et de la scolarisation, n° 63, 3^{ème} trimestre

3) Les caractéristiques et le fonctionnement de l'équipe

3-1 Les modalités d'intégration de l'équipe au sein de l'école Jean Moulin

L'intégration dans l'école Jean MOULIN de Val de Reuil se fera de façon progressive et en menant les actions suivantes :

- Rencontre avec les professionnels de l'école Jean MOULIN :
 - Présentation de l'équipe du DAME et des objectifs de la coopération et le projet
- Réunion d'information pour les parents des élèves concernés par les interventions du DAME

Après la phase d'information qui sera organisée en amont de la mise en place effective, l'équipe débutera ses premières interventions au mois de septembre.

Une convention cadre entre EN et l'ADAPEI 27 précisant les modalités, responsabilités, organisation, ... sera signée avant le démarrage du projet. [Sans tarder](#)

3-2 L'accompagnement des enfants :

Un emploi du temps des élèves accompagnées par l'ADAPEI 27 sera établi et des ajustements auront lieu si nécessaire. L'emploi du temps prendra en compte les temps d'inclusion dans les classes de leur école de référence, et les temps d'accompagnement par l'équipe médico-sociale basée sur l'école J. MOULIN.

[Globalement de 1h par jour ou ½ journée](#)

Les enfants bénéficieront d'un accompagnement basé sur un volet éducatif (porté par les éducateurs), un volet thérapeutique (porté par les paramédicaux) et un volet pédagogique (porté par les enseignants aidés par les AESH) en fonction des besoins des jeunes. L'accompagnement des jeunes va bénéficier des compétences de tous les professionnels intervenant auprès de l'enfant. Cette coopération sera au bénéfice de l'acquisition des apprentissages scolaires.

- Proposer des temps éducatifs : individuels, en petit groupe ou selon des thématiques pour :
 - Développer une meilleure communication (prise de parole, s'écouter, enrichir son vocabulaire,)
 - Savoir gérer son temps libre (avec à disposition des activités adaptées d'un point de vue cognitif, éducatif, ludique, coin repos...)
 - S'organiser dans une tâche donnée (activité manuelle, jeux de société, résolution des problèmes, ...)
 - Travailler les repères spatio-temporel en amenant des outils adaptés (aides visuelles)
 - Proposer des solutions aux enfants qui momentanément se trouve en difficulté émotionnelle (coin repos)
 - Développer les habiletés sociales et les compétences relationnelles

[Lien ici avec module de formation via mission innovation 27, réorganisation des ressources \(REOR\), expérimentation « sas » sur 4 écoles.](#)

[Déplacement : personnels sessad ont voiture, peuvent également accompagner à pieds.](#)

[Travailler ce déplacement avec les parents : Axe parentalité.](#)

[La difficulté sera](#)

[l'organisation: qui, quand, comment.](#)

[→ Installer un groupe de travail](#)

- Développer l'autonomie et l'autodétermination
- Travailler la maîtrise de soi et du corps
- Gérer le stress
- Des temps d'activités en inclusion :
 - Participer aux sorties extérieures
 - Proposer des activités transversales
- Des temps thérapeutiques
 - Activités motrices
 - Temps de parole individuel et collectif
 - Groupes d'expression

Un travail sur le mélange des populations s'installera...

3-3 Des prestations possibles suivant 4 axes d'intervention

L'équipe médico-sociale peut assurer une fonction « ressource » à travers d'un travail d'équipe au sens large pour optimiser l'accompagnement des jeunes.

La présence de l'équipe du médico-social peut permettre de lever certains freins et mettre en place une dynamique coopérative.

Pour dépasser Jean Moulin, les nouvelles instances expérimentées de Conseils de Maitres inter-écoles devront être exploitées. Thèmes devant être objets parfois des vendredis AM inter-métiers.

PREVENTION

- Actions de sensibilisation au handicap dans l'établissement scolaire pour les élèves, les professionnels EN, le personnel de la cantine et les intervenants en périscolaire
 - Compréhension du handicap mental : informations sur les caractéristiques et les impacts sur l'apprentissage et le développement des élèves. Cela permet aux enseignants de mieux comprendre les besoins spécifiques des élèves atteints de handicap mental.
 - Sensibilisation des pairs et des élèves : Organiser des activités de sensibilisation auprès des autres élèves de l'école pour promouvoir l'inclusion et combattre les stéréotypes liés au handicap mental. Proposer des séances d'information interactives, des jeux de rôle ou des discussions sur l'importance de l'acceptation, du respect et de l'empathie envers les enfants à besoins éducatifs particuliers.

Jean Moulin, terrain d'expérimentations pour essaimage et acculturation.

COMMUNICATION

- Participation à un collectif inter-métiers
- Co-construction d'un guide pratique pour faciliter la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Objectif : favoriser l'inclusion des élèves en apportant aux équipes pédagogiques les informations nécessaires à la compréhension du handicap afin de mettre en place des adaptations pour faciliter les apprentissages.
- Participer à la mise en place de repères visuels pour permettre à l'enfant de s'orienter dans l'établissement.

PRECONISATION/ SOUTIEN/PROPOSITIONS

- Apporter à l'équipe pédagogique les informations nécessaires à la bonne compréhension de l'enfant
 - Intervenir auprès de l'enfant, en binôme avec l'équipe éducative, afin d'adapter au mieux les conditions de sa scolarisation ; → Si besoin donc au sein de la classe (aide, soutien, conseils)
 - Éviter les facteurs de dégradation de la situation ou de rupture
- Promotion de la pair aidance comme soutien aux enseignants
- Préconisation concernant l'aménagement des espaces
- Faciliter la compréhension des mécanismes comportementaux.
- Proposer des outils de communication
- Mutualiser et répertorier les ressources
- Proposer des stratégies éducatives liées à chacune des réponses singulières
- Soutenir le corps enseignant lors des situations de crise pour permettre la continuité de l'accompagnement.
- Amener l'élève à évoluer dans son milieu de scolarisation avec la plus grande autonomie.

EVALUATION

- A la demande apporter un regard extérieur sur les situations « changer le regard », prendre du recul »
- Evaluation du projet

Ensemble, nous devons établir les attendus (pour les élèves ; pour le dispositif ; pour l'école ; au regard de l'effet « essaimage et acculturation »)

4) Les professionnels de l'équipe

4-1 La composition de l'équipe et son organisation

L'équipe des professionnels du DAME a une bonne connaissance des difficultés et des interventions appropriées auprès des élèves ayant des besoins particuliers. La relation entre l'équipe médico-social et les enseignants doit exclure tout jugement et avoir un effet valorisant. Il s'agit d'une mise en commun des forces et des compétences des deux équipes avec un objectif commun : le besoin et le bien-être de l'élève. La concertation et la collaboration sont indispensables pour obtenir les résultats souhaités.

Les salariés du DAME ont développé des compétences et des expertises par leur expérience et leur formation auprès des enfants et des jeunes avec des besoins particuliers. Ils sont spécialistes de l'évaluation et de l'intervention adaptée.

L'équipe sera composée de :

- 1 ETP Educateur spécialisé
- 0,20 ETP psychologue
- 0.20 ETP psychomotricienne
- 0.10 ETP éducateur sportif —> dont projets avec les classes école
- 0.10 ETP coordinateur de projet
- Une demi-journée par mois présence de l'Assistante Parcours de Vie

Les missions de l'adjointe de Direction du DAME

L'adjointe de Direction coordonne le projet en lien avec la directrice de l'école. Elles veillent à la bonne articulation entre les deux équipes. L'adjointe de direction coordonne également les actions de l'équipe. Elle veille sur le bon fonctionnement, la cohérence des interventions, l'application des recommandations des bonnes pratiques professionnelles et la démarche qualité.

Elle veille à la cohérence du projet en lien avec l'IEN de circonscription, la chef de projet opérationnel cité éducative, l'enseignante référente scolarisation des élèves en situation de handicap et la directrice de l'école Jean Moulin. L'adjointe de Direction est également chargée du suivi des UEE sur la ville des Andelys et l'équipe EMAS de la circonscription des Andelys.

Les missions du coordinateur de projet :

Le coordinateur de projet coordonne les projets d'accompagnement personnalisés des enfants. Il anime les réunions de projets des enfants. Il participe aux ESS et autres réunions concernant l'enfant.

Les missions du psychologue :

Le psychologue peut faire le lien entre les différents partenaires de l'inclusion dont la psychologue scolaire. Il peut vulgariser les informations afin de les rendre accessible aux intervenants de l'école. C'est une personne ressource pour l'ensemble des interlocuteurs (équipe MS et EN).

Il peut mener des actions de prévention, de conception et de suivi de mesures individuelles et/ou collectives d'inclusion des jeunes ayant des besoins particuliers.

Il peut animer des groupes d'expression pour les jeunes. Le psychologue peut également réaliser de la guidance parentale.

Les missions des éducateurs spécialisés :

Le rôle de l'éducateur spécialisé se situe principalement au niveau de l'accompagnement de l'enfant. Cet accompagnement peut être individuel ou collectif. Ses actions peuvent être la consignation des observations, la création et la mise à disposition d'outils servant à renforcer certaines compétences ou à la gestion du comportement des élèves. Il joue un rôle important dans la recherche de stratégies efficaces pour favoriser l'inclusion des jeunes de manière harmonieuse et en fonction de leurs besoins. L'ES peut réaliser des sensibilisations auprès des autres élèves d'une classe, participer à l'information des parents ou des enseignants.

L'assistante parcours de vie (APV) du dispositif enfance peut être sollicitée par l'équipe pour intervenir auprès des familles en cas de besoin (demandes de PCH si besoin de matériel).

Les missions de la psychomotricienne :

La psychomotricienne réalise des évaluations permettant d'identifier des difficultés motrices, sensorielles des élèves, et met en œuvre des séances de rééducation individuelles ou collectives qui peuvent prendre la forme d'activités ludiques, des jeux sensoriels, de parcours moteurs et de relaxation.

Elle collabore étroitement avec les autres membres de l'équipe du DAME. Elle peut également apporter des conseils et de soutien aux enseignants dans l'adaptation de pratiques pédagogiques pour les élèves ayant des difficultés psychomotrices. [Concrètement dans les classes !](#)

Les missions de l'éducateur sportif :

L'éducateur sportif diplômé d'Etat peut intervenir en milieu scolaire. Il animera des séances de sport pour les jeunes accompagnés, ou il les accompagnera lors de séances à l'extérieur de l'école. Il peut proposer des actions sportives inclusives.

Un lien important devra être créé entre les éducateurs, les enseignants et les AESH qui accompagnent les élèves au sein de l'école.

Un cahier de liaison (à co-construire) à destination des différents professionnels sera mis en place pour chaque enfant accompagné.

[Être tous informés, tout le temps, toujours.](#)

[Travailler la piste d'un ENT commun à toutes les écoles](#)

4-2 Les réunions de l'équipe

Une réunion de l'équipe est organisée tous les 15 jours, réunissant l'équipe du projet et l'adjoint de Direction du DAME. Un membre de l'équipe participe à la réunion inter- métiers du vendredi après-midi en fonction de l'ordre du jour.

[Avec la Directrice](#)

[Travailler ensemble à la définition / organisation de ce temps inter-métiers](#)

Les salariés participent également aux réunions d'équipe des professionnels du DAME et restent associés aux différents temps institutionnels.

Une fois par trimestre, une réunion avec des représentants de l'Education Nationale de l'école J. MOULIN est organisée. [Proposition par période : également avec autres enseignants d'autres écoles](#)

Les interventions de l'équipe sont organisées selon le calendrier scolaire.

5) Les modalités de coopération avec les autres acteurs et l'intégration dans le paysage territorial

5-1 Le travail interprofessionnel EN – Médico-social

La coopération avec EN à développer :

L'Ecole et le Médico-Social habitués à travailler « dos à dos » vont devoir se rapprocher et apprendre à collaborer « dans un souci de cohérence éducative » (Chauvière et Plaisance, 2008).

Il s'agit pour les différents professionnels concernés d'accompagner au mieux les enfants avec des besoins particuliers dans une logique de parcours. Le travail collaboratif entre professionnels est nécessaire et indispensable pour faciliter la scolarisation et l'inclusion des enfants porteurs d'un handicap.

La coopération entre le milieu « ordinaire » et le milieu « spécialisé » est, en particulier dans le champ de la scolarisation, un axe fort de la loi du 11 février 2005. Le décret d'application du 2 avril 2009 est spécifiquement dédié à la coopération entre les établissements scolaires et médico-sociaux.

Pour améliorer la coopération nous pensons qu'il faut utiliser un langage commun, construire une culture commune, organiser des rencontres. L'objectif des rencontres étant d'optimiser les relations ainsi que les propositions d'aménagements pédagogiques et didactiques. Il faut mener des actions de co-réflexion autour des problématiques rencontrées en les axant sur les pratiques à mettre en place. Le rôle de chacun doit être clairement défini dans le cadre de l'équipe mobile d'appui à la scolarité.

Nous préconisons la mise en place de formations communes entre EN et le médico-social.

La coopération avec EN déjà en place :

↳ Dimension financière : fonds cité éducative
↳ Dimension organisationnelle : module C de Innovation 27 ou autre possibilité à rechercher avec DASEN et ASH

Le DAME (SESSAD Le Partage) travaille depuis des années avec les différents interlocuteurs de l'Education Nationale et a toujours entretenu des très bonnes relations avec ces professionnels.

A ce jour le DAME accompagne des enfants de toutes les écoles de Val de Reuil.

Le DAME a déjà mis en place à l'interne une étroite collaboration entre les enseignants détachés par EN et les professionnels de l'équipe pluridisciplinaire. Ce travail d'équipe vise le bien-être de l'enfant et est modulé en fonction de ses besoins. Le DAME a mis en place une UEE primaire à l'école G. Pompidou aux Andelys et participe à un partenariat UEE Lycée avec l'IMP Le Moulin Vert et l'IME d'Ecouis au Lycée Professionnel Jean Moulin aux Andelys.

Nous avons une étroite collaboration avec les enseignantes référentes de secteur. Le nombre d'ESS est en constante évolution. Le DAME gère deux équipes EMAS. Une sur la circonscription des Andelys et une autre à Breteuil sur Iton.

Le travail en partenariat est un élément majeur et permet de contribuer à la qualité des prestations.

Le DAME participe à la synergie sur le territoire et développe le partenariat et du réseau afin de mutualiser les connaissances et les compétences. L'équipe du DAME peut faire le lien entre les établissements EN et les autres partenaires pour faire bénéficier les équipes pédagogiques des réseaux existants.

5.2 Le partenariat avec les autres acteurs du territoire

Le DAME a de nombreux partenariats déjà existants qui peuvent être activés en cas de besoin :

✓ [Le partenariat avec la ville de Val de Reuil](#)

Le DAME entretient avec les services culturel, technique, éducation... de la ville de Val de Reuil un partenariat fort, qui se formalise par différentes actions : la participation à des projets culturels et sportifs.

Nous travaillons également avec le Centre Communale d'Action Sociale de la commune au déploiement de l'accueil modulable sur la ville de Val de Reuil.

Le Dame loue également un appartement dans le centre de la ville de Val de Reuil pour travailler l'autonomie des jeunes et de les préparer à leur futur vie d'adultes.

✓ [Le partenariat avec les autres ESMS](#)

Le DAME est en lien avec d'autres établissements médico-sociaux afin de favoriser et fluidifier la continuité de parcours des jeunes accueillis selon leurs souhaits, leurs besoins, leurs compétences...

Un partenariat est mis en place avec le milieu du travail protégé et/ou ordinaire en vue des orientations des jeunes à partir de 16 ans. Cette démarche est mise en œuvre par étapes : dans un premier temps dans une visée de découverte, puis d'expérimentation pour ensuite évoluer vers un projet d'orientation professionnel.

✓ [Le partenariat avec les administrations :](#)

Le CRHAN Seine-Eure et « intervenants pivot » sont présents face à nos besoins d'éclairage pour les équipes et de dépistage TSA (Trouble du Spectre de l'Autisme).

La MDPH. Les relations sont favorisées afin de coordonner les parcours des jeunes accueillis (orientations) et pour les jeunes potentiellement admissibles dans l'établissement. Les cadres de l'établissement participent également aux équipes pluridisciplinaire qui se réunissent pour statuer sur l'orientation des jeunes.

✓ [Le partenariat de soin et de santé](#)

Le DAME fait aussi appel à la compétence de professionnels de la santé physique et mentale, notamment au Centre Médico Psychologique de Louviers, le Centre Hospitalier Spécialisé de Navarre et du Rouvray pour une prise en charge de jeunes souffrant de troubles du psychisme prédominants. Le médecin psychiatre du DAME fait la relation avec les différents établissements de Santé du territoire en cas de besoin.

Le secteur de la psychiatrie infanto-juvénile, les Services hospitaliers, la Protection Maternelle et Infantile, les Centres d'Action Médico-Sociale Précoce, les Centres Médico-Psycho-Pédagogiques afin de coordonner les admissions et les parcours des jeunes.

✓ Le partenariat extra-scolaire

Les familles éprouvent des difficultés à se déplacer, et à trouver les structures de loisirs ou d'accueil périscolaire pour leur enfant, aussi avons-nous cherché à développer un partenariat proche de leur domicile. Ils sont ainsi par exemple orientés vers les services :

- Du Centre Communal d'Action Social de Val de Reuil, qui dispose d'un médiateur handicap, véritable relais dans l'accompagnement des parents et la mise en place de prestations hors DAME.
- Centres de loisirs de Val de Reuil : Notre objectif est de développer des coopérations dans un futur proche.

✓ Le partenariat en lien avec les activités éducatives

Pour répondre aux besoins des jeunes, il est parfois nécessaire de faire appel à des compétences extérieures ou d'utiliser des locaux et du matériel n'appartenant pas au DAME.

De nombreux partenariats avec des clubs de sport et de loisirs sont en place. L'éducateur sportif du DAME a également pour mission de faire le lien entre les jeunes accompagnés et les clubs sportifs du milieu ordinaire.

L'Association a signé une convention cadre avec l'ASAE⁹, qui permet aux jeunes de détenir une licence en sport adapté, et de bénéficier de la mise à disposition de matériel sportif ainsi que d'intervenants qualifiés le cas échéant. Les licenciés peuvent participer aux compétitions et manifestations sportives, et s'inscrire dans des clubs de sport.

6) L'évaluation

Deux bilans seront réalisés durant l'année scolaire. Un bilan intermédiaire au mois de décembre qui permettra de réajuster le fonctionnement, et un bilan au mois de juin qui permettra de reconduire le projet.

Un rapport d'activité conjoint sera établi en fin d'année scolaire et sera présenté à toutes les parties prenantes à ce projet.

Comme déjà relevé : établir ensemble les attendus (pour les élèves ; pour le dispositif ; pour l'école ; au regard de l'effet « essaimage et acculturation »)

7) Le budget

Les salaires du personnel de l'ADAPEI 27 seront pris en charge par le biais du groupe 2 du budget du DAME EST.

Les autres postes de dépenses seront détaillés dans la convention entre l'Education Nationale, la ville de Val de Reuil et l'ADAPEI 27. *La présence de la première adjointe aux temps de travaux préparatoires permet d'assurer l'engagement de la mairie sur la mise à disposition d'un local certes, mais aussi d'aide financière éventuelle aux besoins matériels. L'école a participé à NEFLE, un dossier FIP sera élaboré dans le cadre de ce projet.*

⁹ ASAE : Association Sport Adapté de l'Eure

8) Le calendrier de déploiement

Juin 2023 : Présentation du projet à l'équipe EN

Présentation du projet par l'IEN à la directrice académique pour validation

Présentation du projet par la direction de l'ADAPEI 27 à l'ARS pour validation

Validation du projet par la Directrice Académique

Septembre 2023 : plusieurs étapes :

- Installation dans les locaux de l'école J. MOULIN
- Achat de matériel éducatif
- Réunions d'informations et de sensibilisations
- Intégration progressive des enfants et de l'équipe à l'école Jean Moulin

Conclusion

Ce projet inclusif permet de faire travailler ensemble des acteurs de l'éducation nationale et du secteur médico-social. Il peut offrir une réponse possible pour des élèves en situation de handicap qui repose sur le travail en commun d'une équipe pluridisciplinaire, éducation nationale et médico-sociale.

Prendre acte des difficultés rencontrées dans l'accompagnement des élèves est une condition nécessaire à la mise en œuvre d'une démarche qui s'adapte à la spécificité des besoins particuliers de chaque élève accompagné.

Il s'agit de remettre en question les frontières* entre le secteur médico-social et l'éducation nationale dans une dynamique d'inclusion scolaire.

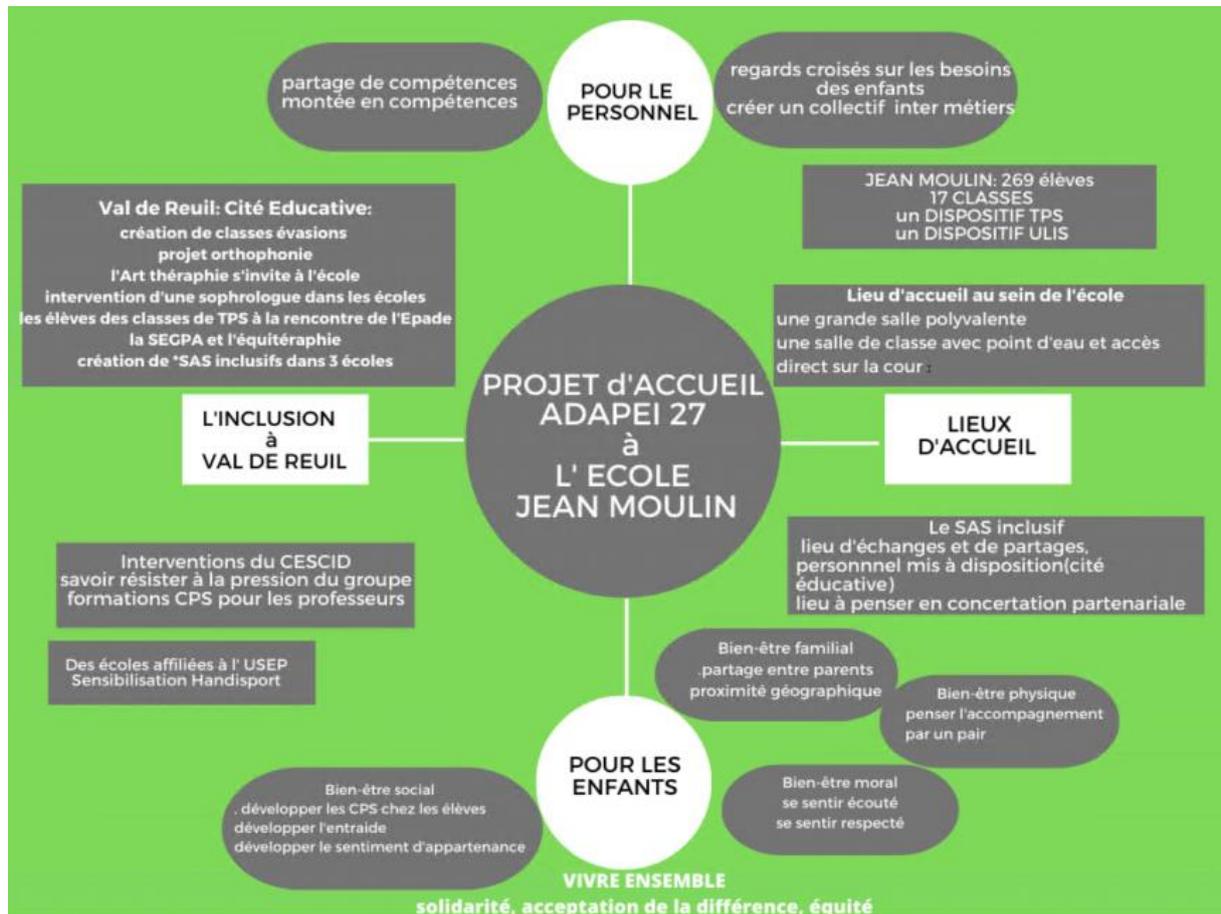
* objectif de fond

Prévision collaboration CARDIE pour communication / diffusion ; ouverture d'un espace innovatech

Inviter les intervenants ADAPEI 27 à la journée de cohésion de l'école, le 30 août.

Annexes

SWOT Ecole Jean Moulin

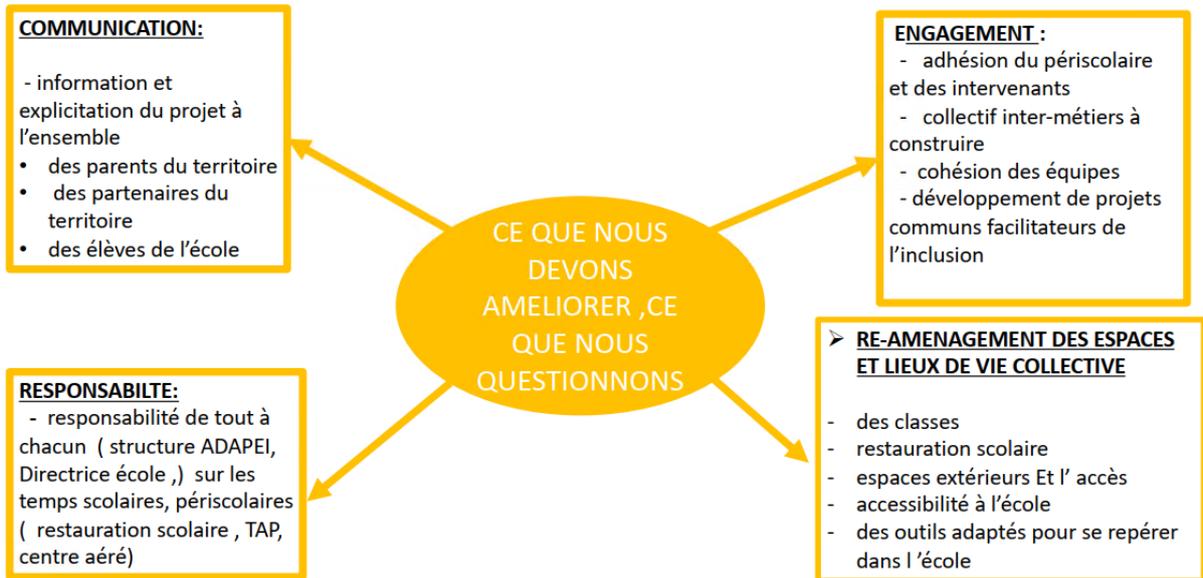
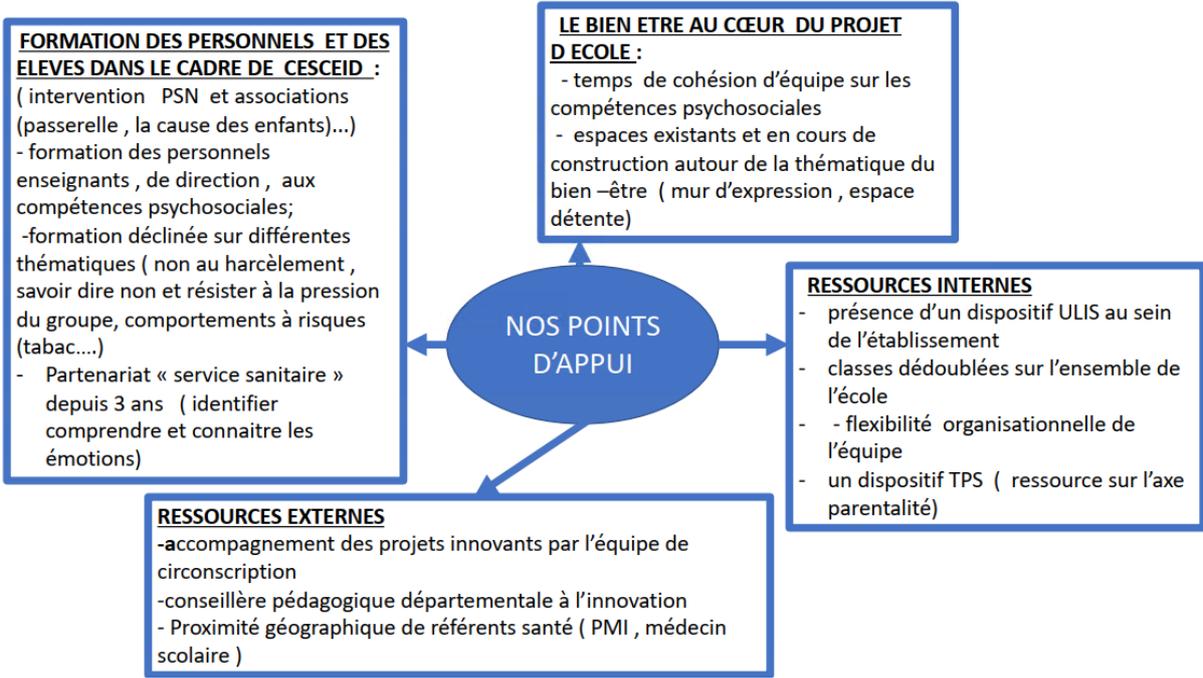


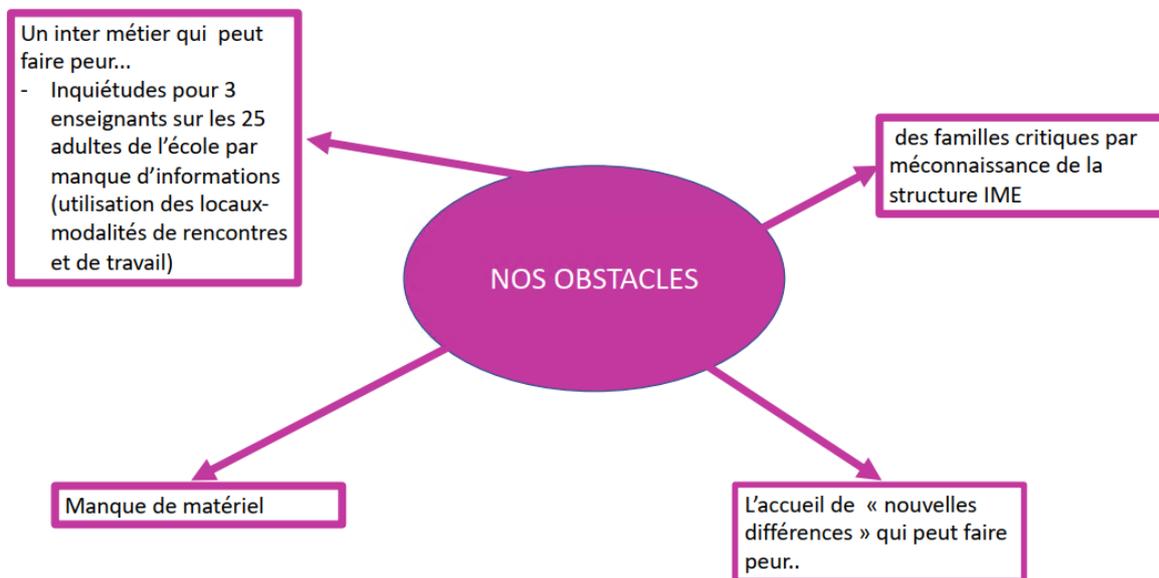
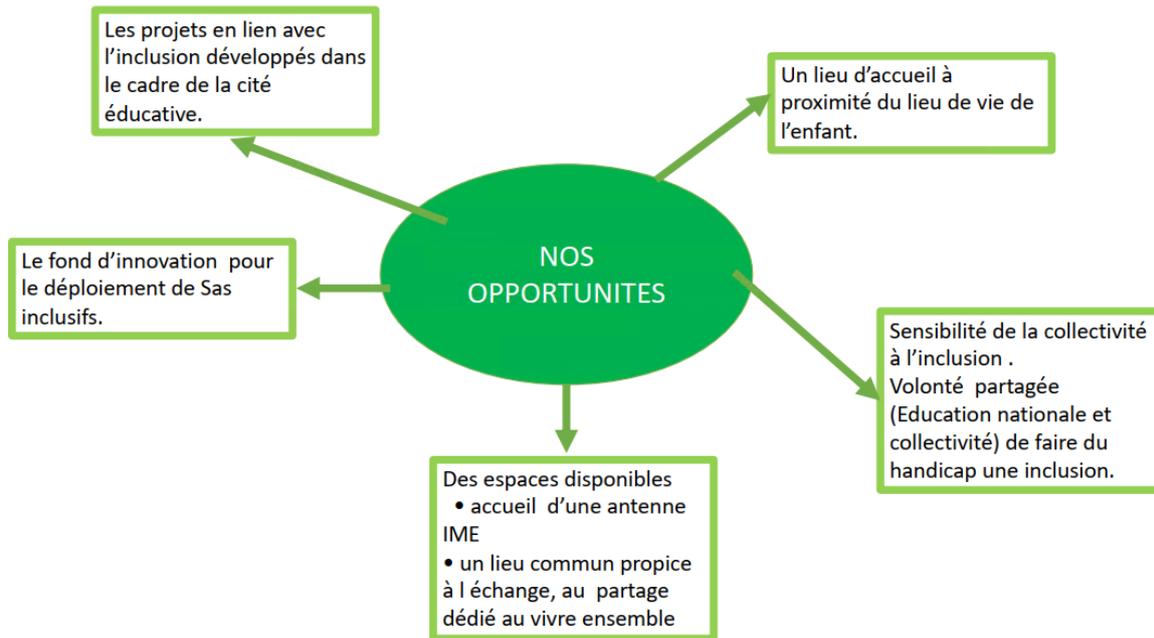
NOS POINTS D'APPUI

CE QUE NOUS DEVONS AMELIORER
CE QUE NOUS QUESTIONNONS

NOS OPPORTUNITES

NOS OBSTACLES





SWOT DAME EST

FORCES	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Compétences (expérience, qualification) et implication des équipes • Nombreuses formations proposées aux salariés permettant de soutenir l'évolution des compétences • Membre actif de réseau local • Forte implication des acteurs de l'association pour s'inscrire dans la transition inclusive • Volonté d'évolution permanente • Important programme de formation à l'Inclusion par les Rôles Sociaux • Dynamique d'activités inclusives • Profils variés des enfants accompagnés (sauf polyhandicap) • Possibilité d'accompagnement précoce • Les jeunes fréquentent tous des établissements de l'Education Nationale • Mise en place d'un réseau et de partenariat sur le territoire de Louviers / VdR (Ecole, sport, culture et loisirs) • Adaptabilité de l'équipe • Mobilité et pluridisciplinarité de l'équipe (plateau technique). Equipe qualifiée et formée régulièrement • Le projet DAME (appui équipe EMAS, cellule autisme Adapei) • Implication dans le RAPT (participation aux GOS) • Communication fluide entre les intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de recrutement du personnel paramédical • Difficultés à appliquer la loi « école inclusive » • Visibilité compliquée des multiples dispositifs EN et ESMS • Difficultés de parler le même langage • Méconnaissance des outils utilisés, adaptés au handicap • Environnement scolaire parfois non-adapté au handicap • Temps de scolarisation insuffisant pour certains jeunes
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuite de la scolarité des enfants notifiés • Implantation du médico-social au sein d'une école • Volonté de l'Education Nationale d'asseoir le partenariat Adapei27 • Val de Reuil : Cité éducative • Sollicitation des partenaires • Sollicitation possible de l'EMAS des Andelys et de la cellule autisme de l'Adapei 27 • Politique d'inclusion généralisée à Val de Reuil • Améliorer les relations familles / éducation nationale, grâce à un tiers Médico-social • Démontrer qu'un partenariat de qualité est possible • Sensibilisation de l'école au handicap • Développer la <u>pair-aidance</u> • Accompagnement en file active et non plus en « places » • Soutien des partenaires institutionnels : MDPH, ARS, EN,... • Le DAME répond à des besoins sur le secteur de Val de Reuil • Possibilité de moduler l'offre de service • Territoire 100% inclusif 	<ul style="list-style-type: none"> • Volonté de certaines écoles de « sortir » les jeunes vers des ESMS • Manque de formation des professionnels de l'EN face au handicap • Approche globale de l'enfant non prise en compte en privilégiant l'évaluation des compétences scolaires • Fonctionnement en « silo » des dispositifs • Carence de rééducateurs sur les territoires (orthophonistes) et refus de certains libéraux de conventionner avec les ESMS

LISTE DES SIGLES

APV : Assistante Parcours de Vie

ARS : Agence Régionale de Santé

DAME : Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif

CAJ : Centre d'Accueil de Jour

CAMPUSS I :

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité et de l'Autonomie

CPOM : Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens

EMAS : Equipe Mobile d'Appui à la Scolarité

ESAT : Etablissement et Service d'Accompagnement par le Travail

ESMS : Établissement ou Service social ou Médico-Social

FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé

HAS : Haute Autorité de Santé

IME : Institut Médico-Educatif

IMP : Institut Médico-Pédagogique

MAS : Maison d'Accueil Spécialisée

PIAL : Pôle Inclusif d'Accompagnement Localisé

PCH : Prestation de Compensation du Handicap

SAJES : Service d'Accueil de Jour et d'Education Spécialisée

SESSAD : Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile